

**COMITE REGIONAL POUR L'INFORMATION
ECONOMIQUE ET SOCIALE D'ILE-DE-FRANCE**

**LE SYSTEME STATISTIQUE
SUR L'ENVIRONNEMENT EN
ILE-DE-FRANCE : LES DECHETS**

**Rapport d'étape présenté
par Madame Thérèse FERRÉ
au nom du Groupe de Travail
animé par Monsieur Dominique BIDOU**

AVRIL 1996

Ce rapport d'étape fait suite aux trois réunions du groupe tenues sur le thème des déchets, les 15 novembre 1993, 31 janvier 1994 et 14 octobre 1994. Il a été discuté et approuvé au cours d'une réunion du groupe le 19 mai 1995 et adopté par l'assemblée plénière du CRIES le 13 février 1996. Cette deuxième version tient compte des modifications apportées lors de ces réunions. Ce rapport fait le point sur les principales sources statistiques existant sur les déchets en Ile-de-France, leur adéquation avec la demande et permet de dégager les premières recommandations du groupe dans ce domaine, conformément aux objectifs qui lui avaient été assignés dans la lettre de mission du 27 juillet 1993 (cf. annexe 1). Ces recommandations pourront être complétées dans le rapport final suite à l'approche transversale ; elles ne seront pas remises en cause. Ce rapport d'étape peut donc être considéré comme un module du rapport final (1).

Avant d'aborder les déchets selon leur provenance, il présente le contexte régional des statistiques sur les déchets : l'observatoire régional des déchets de l'Ile-de-France (ORDIF) et la mise en place des plans de gestion départementaux et régionaux des déchets dans la région.

(1) Les chiffres entre () font référence à la bibliographie située en annexe.

SOMMAIRE :

I - Contexte régional

A- Rôle de l'observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF)

B- Mise en place des plans de gestion des déchets

II - Etat des lieux : offre et demande

A- Déchets ménagers et assimilés

B- Déchets industriels spéciaux

C- Déchets d'activités de soins

D- Déchets agricoles

III - Recommandations et souhaits du groupe pour améliorer les statistiques sur les déchets en Ile-de-France

A- Déchets ménagers et assimilés

B- Déchets industriels spéciaux

C- Déchets d'activités de soins

D- Déchets agricoles

E- Installations de traitements

F- Rejets des stations d'épuration

Recommandations du groupe "Environnement" du CRIES Ile-de-France pour améliorer les statistiques sur les déchets (fiche synthétique)

ANNEXES

1 - Lettre de mission du groupe

2 - Thèmes des réunions et liste des présentations

3 - Bibliographie

4 - Lettre du 28-11-1995 du groupe à la formation environnement du CNIS (conseil national de l'information statistique) sur deux enquêtes de l'ADEME

5 - Réponse de l'ADEME à ces remarques

6 - Bilan matière de l'ADEME au niveau national pour les ordures ménagères

7 - Questions à l'initiative régionale de l'enquête structure des établissements agricoles

8 - Liste des sigles utilisés

I Contexte régional

A- Rôle de l'observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF) : (cf. présentation de l'ORDIF réunion du 15-11-93)

L'ORDIF est une association loi 1901 mise en place en novembre 1992 par l'Etat et la région Ile-de-France pour favoriser la connaissance et la diffusion de l'information sur les déchets. Il est géré par une cellule technique composée de membres de l'IAURIF, de l'ADEME, du conseil régional de l'Ile-de-France, de la DRE et de la DIREN.

L'ORDIF fait une enquête statistique périodique sur les ordures ménagères et publie le tableau de bord régional des déchets.

Par ailleurs, l'ORDIF réalise et pilote de nombreuses études, en particulier sur :

- les flux inter-régions de déchets,
- les flux de déchets interdépartementaux en Ile-de-France,
- les déchets ménagers en Europe,
- les résidus d'assainissement des eaux en Ile-de-France,
- la composition des ordures ménagères de la grande couronne francilienne,
- les déchets industriels banals des départements du Val d'Oise et des Yvelines,
- les déchets médicaux produits en mode diffus en Ile-de-France,
- les coûts de gestion des ordures ménagères.

L'ORDIF publie trimestriellement "la lettre de l'ORDIF", un "4 pages" d'actualité sur les déchets en Ile-de-France, et organise des journées techniques d'information et d'échanges pour ses adhérents.

B- Mise en place de plans des gestion des déchets :

La loi du 13 juillet 1992 et les décrets du 3 février 1993 ont rendu obligatoire la mise en place de plans de gestion des déchets qui devront être approuvés au plus tard le 3 février 1996. Trois types de plan doivent être établis : les plans départementaux de gestion des déchets ménagers et assimilés, les plans régionaux sur les déchets industriels spéciaux et ceux sur les déchets d'activité de soins.

Plans départementaux de gestion des déchets ménagers et assimilés : (cf. présentation faite à la réunion du 31-1-1994)[7]

Ils ont 3 objectifs principaux :

- valoriser les déchets
- appliquer le principe de proximité
- ne mettre en décharge que les déchets ultimes à partir de l'an 2002

Ils doivent aussi concourir à la réduction des déchets à la source.

Ces plans concernent les déchets ménagers et assimilés. Les "assimilés" sont loin d'être négligeables par rapport aux déchets ménagers, ils comprennent : les déchets banals des entreprises industrielles, commerciales ou de service (DBE), les déchets encombrants. Les plans concernent également les déchets d'espaces verts et les boues des stations d'épuration.

Le travail pour l'élaboration de ces plans a commencé par une phase de diagnostic aux niveaux des gisements, de la collecte et des traitements. Pour faire ce travail, l'existence d'un bon état statistique des lieux aurait été fort utile. Les déchets ménagers sont régulièrement connus par les enquêtes de l'ORDIF. Mais aucune enquête, permettant d'obtenir des résultats fiables pour l'ensemble de la région, n'a été faite jusqu'à présent sur les déchets banals des entreprises. Une étude de ceux-ci sur les départements des Yvelines et du Val d'Oise va être diffusée par l'ORDIF en juin 1995.

Cette phase de diagnostic est suivie de plusieurs étapes de concertation sur l'analyse des contraintes et des opportunités, la détermination d'objectifs à moyen terme et les structures et l'organisation à mettre en place. En ce qui concerne les déchets ménagers spéciaux, les collectivités locales devraient indiquer aux usagers leurs modes d'élimination ; ils seront traités dans les usines spécifiques en même temps que les déchets industriels spéciaux. Des liens devront donc être établis entre plans départementaux des déchets ménagers et plan régional sur les déchets spéciaux.

L'état d'avancement de ces plans est très différent selon les départements : presque terminés en grande couronne, ils sont bien avancés en petite couronne. Paris reste un cas particulier, une fois les plans de la petite couronne suffisamment au point, une synthèse technique sera annexée à ces plans avant approbation. Cette synthèse comprendra un schéma interdépartemental Paris-petite couronne en incluant également le SYCTOM.

Pour assurer ultérieurement le suivi de ces plans, un point statistique fait en 1996 au moment de la mise en oeuvre de ces plans ainsi que des états réguliers tous les trois ou quatre ans seraient très utiles. On devrait disposer de données quantitatives détaillées par type de déchets, permettant de connaître la composition des déchets et son évolution. Le gisement des déchets toxiques, en particulier, devrait être mieux identifié pour connaître les risques éventuels. Ces données devront être disponibles au niveau départemental, niveau d'établissement des plans ce qui est compliqué par l'existence de syndicats interdépartementaux.

Plan régional de gestion des déchets industriels spéciaux :

La commission chargée de l'élaboration du plan régional d'élimination des DIS a été mise en place en novembre 1993. Six groupes de travail ont été créés. Ils se sont notamment penchés sur les différentes filières de valorisation, de traitement et de stabilisation, et sur l'étude des problèmes spécifiques que représentent les déchets issus du traitement des ordures ménagères (REFIOM ...), la collecte en PMI et les flux inter-régionaux.

Plan régional de gestion des déchets d'activité de soins

La commission chargée de l'élaboration du plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins a été mise en place en mai 1994. Trois groupes de travail ont été créés sur les thèmes suivants : champ des déchets d'activités de soins ; qualification des déchets d'activités de soins ; emballage, collecte et véhicules.

Ces plans concernent les déchets des établissements hospitaliers, mais aussi les déchets d'activités de soins produits en mode diffus par la médecine libérale.

II Etat des lieux : offre et demande

A- Déchets ménagers et assimilés:

Les ordures ménagères

L'ORDIF effectue une enquête auprès des regroupements intercommunaux ainsi qu'auprès des communes gérant elles-mêmes leurs déchets. Cette enquête a eu lieu en 1988 et en 1990. Elle ne devrait plus avoir lieu que tous les quatre à cinq ans environ en raison de son coût élevé.

Une enquête de ce type est indispensable pour faire le point sur le gisement et sur la collecte. Entre temps, des indicateurs sur le gisement actualisés par des enquêtes légères seront utilisés. La dernière de ces enquêtes légères a été lancée en décembre 1994 sur les données de 1993. Une enquête complète sur les données 1994 aura lieu en 1995. Elle inaugurera un nouveau type de questionnaire : le questionnaire informatique installé sur l'ordinateur de la collectivité ou du syndicat interrogé. La périodicité de cette enquête dépendra aussi de la performance de ce nouvel outil.

L'ORDIF publie régulièrement des indicateurs statistiques sur les déchets. Ils se répartissent en quatre types : organisation, production, collecte, traitement.

L'ADEME réalise tous les trois à cinq ans un inventaire des installations de traitement des ordures ménagères au niveau national (ITOM). L'ITOM 6 permet de disposer d'une véritable photographie de la situation régionale au 31-12-1993 (la version précédente portait sur 1989)[16]. Pour la première fois, cet inventaire a été élargi aux installations de traitements des déchets banals des entreprises y compris les installations de tri.

Ces inventaires vont être complétés par une enquête annuelle légère auprès de tous les exploitants. Elle portera essentiellement sur les flux de déchets, de produits et effluents en entrée et en sortie des installations.

L'ADEME a mis en place en 1991, au niveau national, un inventaire des déchetteries qui est actualisé de manière permanente. Une enquête a été menée auprès de ces déchetteries en 1992 sur l'exercice 1991.

La demande des associations de protection de l'environnement est variée en matière d'informations sur les déchets. Outre les quantités de déchets produits, collectés et traités, il serait souhaitable de connaître : les nuisances induites par la collecte et le traitement des déchets ; les pollutions des sols créées par les décharges ainsi que l'importance des produits toxiques dans les déchets ménagers.[4]

Des études de rentabilité économique pourraient être faites sur des opérations comme les opérations "Kangourou" et "Planète" de collecte sélective des déchets ménagers spéciaux (DMS) en vue d'une plus grande transparence vis à vis des habitants. D'autre part, il se pose un important problème de définition au sujet de ces déchets ménagers spéciaux.

Les déchets banals des entreprises (DBE)

La responsabilité de la gestion des DBE incombe aux entreprises qui se doivent de les valoriser. D'après la circulaire du 1-3-1994, les DBE qui sont collectés ou traités avec les ordures ménagères leur sont assimilables, donc sont de la responsabilité de la commune. Les entreprises payent alors une taxe spéciale à la commune. Les entreprises dont la production de

DBE excède 1100 litres par semaine sont tenues de valoriser leurs déchets d'emballage. Les plans départementaux de gestion des déchets ménagers et assimilés devront envisager les filières de gestion des DBE.

Il devient donc très important de connaître la quantité des déchets banals des entreprises, quantité mal connue jusqu'à présent. L'ORDIF a publié en juin 1995, une étude coûteuse portant sur la quantification des DBE dans les départements des Yvelines et du Val-d'Oise. Cette étude a été faite par entretien auprès de 800 établissements de plus de 10 salariés. Elle s'intègre dans la démarche de l'ADEME au niveau national. Les données qui en résulteront, permettront d'obtenir des ratios qui seront affinés dans chaque département à l'aide d'une étude légère.

Il n'y a actuellement pas de solutions pour connaître les déchets des artisans. Ceux-ci sont souvent comptés dans les ordures ménagères. Cependant, une étude sur ces déchets est en cours pour la ville de Paris à l'initiative de la DREIF.

Par ailleurs, l'ADEME envisage de mener en 1996, au niveau national, une enquête sur la production des DBE et leur destination. Une lettre du groupe a été envoyée au CNIS pour souligner l'importance de l'échelon départemental pour cette enquête. Dans sa réponse l'ADEME a indiqué que cette enquête portera sur 12 000 établissements au niveau national, donc que les résultats ne seront peut-être pas utilisables au niveau départemental. (cf. annexes) Une enquête de ce type, représentative au niveau départemental, paraît extrêmement utile.

B- Déchets industriels spéciaux

(cf. réunion du 14-10-1994)[10,11]

Les déchets industriels spéciaux contiennent des produits nocifs en concentration plus ou moins forte. Il n'existe pas de liste exhaustive des déchets industriels spéciaux. Ces déchets sont principalement dus aux établissements de la chimie et de l'activité de traitement de surfaces.

En Ile-de-France, les compétences administratives sont réparties ainsi :

- Paris et petite couronne : Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (STIIC) de la préfecture de police.
- Grande couronne : Direction régionale de l'industrie et de la recherche (DRIRE) d'Ile-de-France.

Il existe trois sources essentielles pour connaître ces déchets :

1. une enquête nationale faite par le centre d'études et de recherches économique sur l'énergie (CEREN) sur l'année 1990 (non reconduite)
2. les études déchets demandées par la circulaire de décembre 1990 (opération ponctuelle)
3. les déclarations trimestrielles ARTHUIT faites par les producteurs, les transporteurs, les éliminateurs et les importateurs

D'autre part, l'agence de l'eau Seine-Normandie dispose au niveau du bassin, de données sur les centres de traitement et les aides perçues pour éliminer ces déchets.

L'enquête menée par le CEREN a rencontré de nombreuses difficultés, elle est néanmoins représentative à l'échelon régional et permet d'avoir un point de référence sur les déchets spéciaux en 1990.

Les études déchets sont très fouillées et délicates à interpréter. Elles sont une source considérable de données sur les déchets industriels spéciaux, sur la production, la toxicité, le transport de ces déchets. Ces études ont un but prospectif et non statistique. Elles ont permis une prise de conscience de nombreux industriels. Ces études n'ont concerné que 300 établissements producteurs de ces déchets. Ces études ont été faites en 1990 et ne doivent pas être reconduites. Une exploitation de ces études en Ile-de-France a été réalisée sur 2 départements par l'ADEME.

Les principaux établissements producteurs de déchets spéciaux remplissent des déclarations trimestrielles de production, de transport, d'élimination ou d'importation des déchets spéciaux. Ces déclarations ont été instituées au départ pour effectuer le contrôle et le suivi des filières d'élimination des déchets. Elles n'avaient pas pour but d'effectuer des statistiques. C'est dans cette optique que le système informatique ARTHUIT de gestion de ces bordereaux a été conçu. Le système national ARTHUIT, qui devait être rénové, n'existe plus. Les bordereaux existent toujours, mais la gestion nationale des informations n'est plus faite. Au niveau régional, un logiciel de remplacement a été mis en place. Ce nouveau système est opérationnel.

Les données des transporteurs sont peu exploitées, celles des éliminateurs et celles des importateurs sont bien connues. Les données d'ARTHUIT ne sont pas régulièrement publiées mais actualisées et disponibles chaque année dans une note interne. Les données des éliminateurs sont très importantes, elles permettent de remonter à la source, de faire des bilans et de gérer le suivi des plans. Elles constituent la source essentielle de connaissance des flux inter-régionaux.

Le nombre d'établissements producteurs de DIS, soumis à la déclaration ARTHUIT a fortement augmenté ces dernières années, ce qui conduit à une forte augmentation de la production de DIS contrôlés. Les statistiques administratives brutes ne donnent donc pas d'indications directes sur l'augmentation réelle de la production de DIS. D'autre part, bien que la nomenclature utilisée soit la même depuis 1985, son interprétation a évolué. Par exemple, les REFIOM sont maintenant considérés comme des DIS et représentent même la plus grande partie de la mise en décharge de ces déchets.

Pour les PME-PMI, le problème de la collecte de ces DIS se pose, mais on ne connaît pas le gisement des DIS produit par les PME-PMI. Une enquête a été menée sur une quinzaine de zones industrielles de l'Essonne, à l'initiative de l'ADEME et de l'agence de l'eau, financée par la chambre de commerce et d'industrie du département et l'ADEME ; elle concernait des entreprises de moins de 50 salariés. 3 buts étaient poursuivis par cette enquête : connaître le gisement, sensibiliser les PME et mettre en place une filière de collecte. Ceci pourrait éventuellement être transposé à d'autres départements.

Il existera bientôt une source d'information supplémentaire : la taxe sur les déchets industriels spéciaux prévue par la loi de février 1995. Ce sont les centres de traitement qui prélèveront cette taxe et qui pourront fournir l'information. Les fonds perçus serviront à remettre en état les sols pollués.

Il faudrait arriver à mieux cerner la production de ces déchets spéciaux finalement mal connue par manque de données synthétiques périodiques. Il faudrait faire le point tous les 5 ans environ et avoir des indicateurs annuels d'évolution.

C- Déchets d'activités de soins

(cf. réunion du 31-janvier 1994)[5,6]

Les déchets d'activité de soins concernés par le plan de gestion régional sont les déchets à risques. Leur champ n'est pas encore fixé de manière légale. Ces déchets sont produits par les établissements dispensant des soins, ainsi que lors de l'administration de soins à domicile ou en cabinet de consultation par les professionnels de santé en exercice libéral. Ces derniers sont dit produits en mode diffus.

Aucune enquête statistique globale n'a été faite récemment pour connaître la production de ces déchets. Certaines DRASS ont fait des quantifications des déchets produits par les établissements de soins. Elles ont établi un guide des ratios selon le type d'hôpital. Quelques enquêtes ont été faites en Ile-de-France pour affiner ces ratios.

Pour connaître les déchets à risque produits en mode diffus, on utilise des ratios établis en Aquitaine et les données du fichier ADELI de la DRASS donnant le nombre de praticiens par département et par profession. Une étude a été diffusée en octobre 1994 par l'ORDIF sur les déchets d'activités de soins produits en mode diffus [15]. L'évaluation du gisement n'a pas fait l'objet d'une enquête exhaustive et s'est basé sur les données acquises auprès de certains collecteurs et centres médicaux ainsi que sur les ratios disponibles dans d'autres régions. Cette étude a surtout été axée sur les modalités de gestion de ces déchets. En effet, la production diffuse ne représente qu'un faible pourcentage de la production de masse. Il n'est donc pas nécessaire de la connaître avec précision dès lors que les capacités de traitement sont excédentaires.

Actuellement, seule l'usine de Créteil est habilitée à traiter ce genre de déchets en Ile-de-France. Une autre sera construite à Pontoise ce qui rendra les capacités de traitement largement suffisantes. Un des grands problèmes soulevé par le traitement de ces déchets est la collecte des déchets produits en mode diffus. Des solutions ont été proposées par l'étude publiée par l'ORDIF en octobre 1994. Ces déchets seront sûrement collectés à domicile ou par apport volontaire dans des locaux spécialisés selon la situation géographique des producteurs (Paris ou grande banlieue) et selon leur profession.

Il y a actuellement un manque d'informations statistiques sur la production, la collecte et le traitement de ces déchets. Il serait opportun, à une fréquence à définir, de réitérer dans l'enquête nationale effectuée par le ministère de la santé (SESI) menée auprès des hôpitaux et établissements de soins et diverses structures de soins, la partie sur les déchets : production, collecte, traitement, coût.

D- Déchets agricoles

(cf. réunion du 14 octobre 1994)[9]

Les déchets agricoles posant problèmes sont les emballages, les produits périmés et les déjections animales.

L'enquête structure effectuée tous les deux ans, la dernière datant de 1993, comporte des questions régionales donnant des indications sur le traitement des emballages phytosanitaires et les produits périmés (cf. annexe 7). On a pu constater pour 1993, qu'on ne connaît pas la destination de 45% des produits périmés. Cette enquête porte sur un échantillon permanent et permet donc de bien connaître les évolutions. Il serait intéressant de savoir quels types d'organismes reprennent les emballages et les produits périmés.

Les problèmes d'emballages vides viennent d'être résolus par la loi du 13-7-94 qui permet de les assimiler aux ordures ménagères après les avoir lavés. Ceci posera cependant le problème de l'épuration des eaux de lavage.

Pour les déjections animales, il faut noter que l'Ile-de-France ne possède que 0,2% du cheptel français. Les exploitants franciliens sont assez bien équipés en fosse à purin.

6000 hectares de terres agricoles reçoivent des boues de stations d'épuration. Le suivi de ces terres d'épandage et de la composition des boues répandues mériteraient d'être approfondi. L'information n'existe que pour les plus grosses stations et n'est pas synthétisée sur la région.

Le devenir des films et des bâches plastiques ainsi que celui des déchets verts des activités agricoles en zone urbaine sont méconnus.

III- Recommandations et souhaits du groupe pour améliorer les statistiques sur les déchets

Les investissements sont considérables dans le domaine des déchets ; une mauvaise connaissance des gisements, par exemple, peut entraîner la construction d'infrastructures de traitement mal adaptées. Une bonne connaissance statistique du domaine des déchets peut donc en particulier éviter certains investissements mal ciblés.

De manière générale, on peut souligner qu'une meilleure utilisation des données administratives, une harmonisation de ces données entre elles et l'établissement de documents de synthèse sont souhaitables.

L'harmonisation des statistiques sur les déchets devrait faire des progrès importants au niveau européen par l'adoption d'une nomenclature commune. Cette nomenclature est en cours d'élaboration ; ce projet est mené par l'IFEN pour Eurostat avec l'appui en particulier de l'INSEE et de l'ADEME. Cette nomenclature devrait être prête fin 1996. Cela permettra à tous les services d'avoir la même nomenclature stable dans le temps. **Au niveau régional, il importe que cette nomenclature soit adoptée rapidement par tous.**

La statistique régionale doit s'appuyer sur les inventaires nationaux de l'INSEE. L'enquête "équipements urbains" portant sur les communes appartenant à une agglomération de plus de 30 000 habitants donne l'état des équipements de ces communes au 1er janvier 1994. Cette enquête comporte quelques questions sur les déchets.[17]. L'inventaire communal sera renouvelé en 1997 ; le dernier date de 1988. Il porte sur les équipements de toutes les communes françaises, en particulier sur l'alimentation en eau, l'assainissement et les ordures ménagères.

A- Déchets ménagers et assimilés:

Ordures ménagères

Il faut souligner l'intérêt de l'enquête lourde de l'ORDIF ; la dernière sera faite en 1995 sur l'année 1994. Cette enquête est indispensable pour le système statistique régional sur les

déchets, elle donne une connaissance complète et détaillée sur les déchets en Ile-de-France, en particulier sur la collecte sélective. Le groupe recommande que cette enquête soit renouvelée si possible tous les trois ans et au moins tous les cinq ans. Cette enquête doit être coordonnée avec l'inventaire communal de l'INSEE pour tirer le meilleur parti de celui-ci. L'inventaire donne pour chaque commune au sujet des ordures ménagères, des indications sur leur collecte, leur mode de gestion et sur les équipements situés sur la commune.

Le groupe souligne l'intérêt de l'enquête légère sur la production des déchets prévue par l'ORDIF pour mesurer les principales évolutions entre deux enquêtes lourdes.

Un **bilan matière** devrait être établi de temps en temps au niveau régional pour les ordures ménagères (cf. annexe 6 bilan matière de l'ADEME au niveau national pour les ordures ménagères)

Déchets banals des entreprises

Des statistiques régulières sur les déchets banals des entreprises (y compris déchets inertes) sont nécessaires. Elles devraient être quantitatives par type de déchets. L'ORDIF a mené deux enquêtes pilotes sur les Yvelines et le Val-d'Oise. Ces enquêtes devraient être généralisées à la région et être reproduites périodiquement. Cette enquête régionale doit faire partie de l'enquête projetée par l'ADEME au niveau national. (cf. annexes 4 et 5)

B- Déchets industriels spéciaux

Le groupe souligne l'intérêt de disposer périodiquement, tous les cinq ans environ, d'un état statistique sur ces déchets. L'enquête nationale du CEREN pourrait être considérée comme le point de 1990. Elle pourrait être complétée par des informations provenant des études déchets.

Entre ces états quinquennaux, il faudrait pouvoir calculer des indicateurs d'évolution ; ARTHUIT paraît être une source possible en Ile-de-France grâce à sa qualité dans la région.

Le groupe propose, dans un premier temps, d'étudier ce que représentent les champs constants dans ARTHUIT et d'essayer d'en tirer des indicateurs annuels d'évolution pour apprécier les déchets industriels spéciaux produits en Ile-de-France. La DRIRE d'Ile-de-France pourrait mener ce travail avec le concours technique du service statistique du ministère de l'industrie (SESSI)

C- Déchets d'activité de soins

Un besoin de suivi statistique se fait sentir dans ce domaine où la législation étant fluctuante, il est d'autant plus important de suivre les évolutions. Il serait opportun, à une fréquence à définir, de réitérer dans l'enquête nationale effectuée par le ministère de la santé (SESI) menée auprès des hôpitaux et établissements de soins et diverses structures de soins, la partie sur les déchets : production, collecte, traitement, coût.

D-Déchets agricoles

Le traitement des produits phytosanitaires périmés devrait être mieux connu. Il faudrait aussi connaître le devenir des films plastiques et des bâches.

Les efforts faits pour collecter les résidus de produits utilisés pour l'agriculture devraient être mieux connus, en particulier pour pouvoir mesurer leur progression. Un effort de synthèse mettrait en valeur cette évolution. Le groupe recommande l'amélioration de l'enquête de structure existante sur ces questions.

E-Installations de traitement

Les inventaires périodiques de l'ADEME (ITOM) permettront de satisfaire les besoins s'ils fournissent des données départementales

F-Rejets des stations d'épuration

Il faudrait disposer de données synthétiques régionales sur les boues des stations d'épuration

FICHE SYNTHETIQUE

**RECOMMANDATIONS DU GROUPE "ENVIRONNEMENT"
POUR AMELIORER LES STATISTIQUES SUR LES DECHETS EN ILE-
DE-FRANCE**

<i>Thème</i>	<i>Propositions</i>	<i>Pilotes</i>
1)-Ordures ménagères	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de l'enquête détaillée de l'ORDIF tous les trois ans ou au moins tous les cinq ans (coordination avec inventaire communal de l'INSEE et ITOM de l'ADEME). - Lancement d'enquêtes légères entre les enquêtes détaillées pour mesurer les principales évolutions 	ORDIF
2)-Déchets banals	Lancement rapide d'une enquête sur les déchets banals des entreprises puis renouvellement périodique (résultats départementaux)	ADEME ORDIF
3)-Déchets spéciaux	Mise en place d'une meilleure connaissance des déchets industriels spéciaux. Dans un premier temps, étude sur ARTHUIT pour calculer indicateurs annuels d'évolution de la production et des flux (y compris inter-régionaux)	DRIRE-IDF SESSI
4)-Déchets de soin	Avoir des données statistiques sur les déchets de soins, par exemple en réitérant dans l'enquête nationale auprès des hôpitaux et établissements de soins, la partie sur les déchets : production, collecte, traitement, coût	DRASS-IDF SESI
5)-Déchets "agricoles"	Amélioration de l'enquête structure de la DRAF pour connaître la collecte des déchets (emballages vides et produits périmés) ainsi que le devenir des bâches plastiques	DRAF-IDF
6)-Résidus d'assainissement des eaux	Etablissement d'un suivi statistique de la composition des boues intégrant les données déjà connues	Agence de l'eau Seine-Normandie



CRIES d'Ile-de-France
Groupe Environnement

Paris, le 27 JUIL. 1993

Lettre de mission

La décision de mettre en place un groupe de travail sur le thème de l'environnement a été prise par l'assemblée plénière du CRIES le 4 février 1993

Les missions de ce groupe s'inscrivent dans le cadre général des missions dévolues au CRIES par la convention Etat/Région du 26 juin 1989. Il s'agit des missions suivantes :

- recenser les besoins des utilisateurs d'information économique et sociale ;
- évaluer la manière de satisfaire ces besoins par la prise en compte de la dimension régionale dans les travaux statistiques nationaux, la mobilisation de sources non encore utilisées, la réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. ;
- formuler des recommandations aux organismes les mieux placés pour les mettre en oeuvre.

Le système statistique sur l'environnement se met actuellement en place. Le groupe pourra y apporter la contribution et formulera toutes les recommandations qu'il jugera utiles.

Monsieur HOLLEAUX^(*), conseiller régional d'Ile-de-France, assurera le rôle d'animateur de ce groupe de travail. Mme FERRE, chargée d'études à la direction régionale de l'INSEE, en sera le rapporteur.

A la présente lettre de mission est jointe une fiche de cadrage général des travaux qui pourraient être conduits au sein du groupe.

Le président du CRIES

A. de LEYSSAC
A. de LEYSSAC

(*) remplacé, en septembre 1994, par Monsieur BIDOU, Directeur de l'Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies.

CRIES de l'Ile-de-France

La plupart des problèmes d'environnement qui se poseront au cours des années à venir, ont une dimension internationale : qu'il s'agisse du réchauffement de la planète due aux émissions de gaz carbonique, du déboisement, du rétrécissement de la couche d'ozone, de la pollution de l'air ou de l'eau, de la gestion des déchets, etc.

Mais leur prise en charge relève souvent d'actions prises à l'échelon régional, voire local.

Toutefois, dans ce domaine, on assiste à un fractionnement des responsabilités entre trop de services responsables, tant au niveau national qu'au niveau régional ou départemental.

Un système statistique qui se met en place

Dans le domaine de l'environnement, le système statistique est encore dans sa phase préparatoire.

Au niveau européen, le programme statistique 1989-92 de la Communauté était le premier à faire place à l'environnement.

En France, ont été mis en place, par décret du 18 novembre 1991, vingt-deux Directions régionales de l'environnement (DIREN). Elles partagent, avec les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), les responsabilités de la mise en application de la politique de l'État dans ce domaine.

Elles sont également, à ce titre, chargées de recueillir, d'exploiter et de diffuser les données relatives à l'environnement en liaison avec l'Institut français de l'environnement (IFEN), créé lui aussi en novembre 1991.

Au niveau de l'Ile-de-France, il existe depuis 1992 un "Observatoire régional des déchets", structure de réflexion de coordination et de suivi.

Le rôle du CRIES

La réflexion du CRIES intervient à une période où le système est dans sa phase préparatoire.

Le groupe de travail aura pour mission :

* de faire le point sur les sources statistiques existantes et les organismes susceptibles de fournir des informations dans ce domaine ;

* d'évaluer les besoins statistiques régionaux et de faire émerger des préoccupations propres à l'Ile-de-France en matière d'eau, de déchets, de nuisances liées aux transports et à l'urbanisation...

* dans son programme de travail, présenté le 27 mai au groupe "environnement" du Conseil national de l'information statistique (CNIS), l'Institut français de l'environnement (IFEN) envisage, dès maintenant, une réflexion à moyen terme sur la composante régionale et locale du futur système statistique sur l'environnement. Le groupe de travail pourra y apporter sa contribution.

Le CRIES devra également coordonner ses réflexions avec celles qui seront menées dans le cadre du groupe "environnement" du Conseil national de l'information statistique.

ANNEXE 2:
THEMES DES REUNIONS ET LISTE DES PRESENTATIONS :

15 novembre 1993 :

ORDURES MENAGERES :

Présentation de l'ORDIF (observatoire régional des déchets d'Ile-de-France)
par M. FRANCONI de l'IAURIF

31 janvier 1994 :

Présentation des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés
par M. CHAUMEL de l'ADEME

DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS

Présentation des déchets d'activité de soins
par M. SAOUT de la DRASS

EXPRESSION D'UNE DEMANDE DE STATISTIQUES :

Les besoins des associations franciliennes en matière de statistiques sur les déchets
par M. ADER d'Ile-de-France environnement

14 octobre 1994 :

DECHETS AGRICOLES

Présentation des statistiques agricoles sur les déchets
par M. FOURNIER de la DRAF

DECHETS INDUSTRIELS :

Présentation des données relatives aux déchets industriels spéciaux
par M. BAGUET de la DRIRE

Présentation des données sur les déchets industriels spéciaux
par M. COIFFARD directeur du CEREN

ENQUETES NATIONALES EN PROJET

Présentation d'opérations statistiques d'intérêt national sur les déchets
par Mme FERRE de la DR de l'INSEE

**ANNEXE 3 :
BIBLIOGRAPHIE:**

1-*Compte rendu de la 2ème réunion du groupe, le 15 novembre 1993* - CRIES - n°052/272/E10-Cries - 13/12/1993

2-*Compte rendu de la 3ème réunion du groupe, le 31 janvier 1994* - CRIES - n°052/091/E10-Cries - 3/3/1994

3-*Compte rendu de la 4ème réunion du groupe, le 14 octobre 1994* - CRIES - n°052/366/E10-Cries 29/11/1994

DOCUMENTS DISTRIBUES POUR CES TROIS REUNIONS :

4-*"Les besoins des associations franciliennes de protection de l'environnement en informations statistiques sur les déchets"* - Gérard ADER - INSEE n°520/B005 - 19/10/1993 - 4p

5-*"Les déchets contaminés issus d'activités de soins"* DRASS 11p transmise avec le 3ème avis de réunion

6-*"déchets d'activités de soins"* revue CIEL juillet 1993 52p

7-*"plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés ; méthodologie d'élaboration (extraits)"* Connaître pour agir guides et cahiers techniques ADEME et ministère de l'environnement 18p

8-*"Les opérations statistiques d'intérêt national sur les déchets"* INSEE note n°368/B005 du 30-9-1994 14p

9-*"L'agriculture francilienne et les déchets"* DRAF octobre 1994 7p

10-*"Données relatives aux déchets industriels spéciaux"* C. Baguet DRIRE octobre 1994 6p

11-*"L'information statistique sur les déchets : travaux réalisés au CEREN "* CEREN note n°DIR.JC/NP/94-238 ; 4 octobre 1994 - 5p

DOCUMENTS REGIONAUX

12-*"Les déchets en Ile-de-France ; La lettre de l'observatoire"* ORDIF trimestriel - n°6 Janvier 1995

13-*"Tableau de bord régional ; Les déchets urbains, chiffres clés de 1990"* ORDIF-janvier 1993

14- *"Tableau de bord régional; Les déchets hospitaliers, les déchets industriels spéciaux, huiles usagées et solvants usés, épaves automobiles, matériaux de démolition- chiffres-clés de 1990-1991 "* ORDIF-1993

15-*"Les déchets d'activité de soins produits en mode diffus - Etude sur leurs conditions d'élimination en région d'Ile-de-France"* ORDIF 1994-105 p

16-"ITOM 6 - Photographie du traitement, du tri, du transfert et du stockage des déchets ménagers et assimilés en Ile-de-France." Note technique n°5 ORDIF 1994-16p

17-"L'Ile-de-France trie ses déchets" Regard sur l'Ile-de-France n°27 INSEE-Ile-de-France mars 1995 p11-13

DOCUMENTS NATIONAUX

18-"Les déchets en chiffres 1994, données et références" ADEME-142 p

19-"Les statistiques sur les déchets ; Rapport d'étape" Gérard ADER - INSEE n°101/b005- le 3/03/92 - 18 p

20-"Analyse de "l'existant" et expression des besoins en matière de statistiques dans le domaine des déchets en France" Papa Abdou DIAW - IFEN - 9/4/1993 52p

21"Les déchets en France : éléments statistiques et économiques" Philippe QUIRION - INSEE document de travail G9403 - 55p

ANNEXE



Montigny, le 28 novembre 1994
N° 052/363/E10-CRIES
TF/BH

Groupe environnement
ENSEE - DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson
78188 - MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Mme SELIGMAN
Secrétariat du CNIS
Timbre D130
18, boulevard Adolphe Pinard
75675 PARIS CEDEX 14

Dossier suivi par :
Madame Thérèse FERRE
☎ : 30 96 90 89
Fax : 30 96 90 67

Remarques du "groupe environnement" du CRIES Ile-de-France à l'intention de la "formation-environnement" du CNIS.

Le groupe environnement du CRIES-Ile-de-France souhaite souligner l'importance d'élaborer des données statistiques pour chacun des 8 départements de la région à partir des deux enquêtes de l'ADEME ayant reçu un avis d'opportunité favorable en mai 94 de la part du CNIS.

Il s'agit de l'enquête sur les déchets banals des entreprises et de l'enquête annuelle sur les installations de traitement des ordures ménagères. En effet, ces enquêtes pourraient s'avérer fort utiles pour le suivi des plans départementaux de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ces remarques ont été formulées lors de la réunion du 14 octobre 1994 du groupe.

*L'animateur du "groupe
environnement" du CRIES Ile-de-France*

M. BIDOU

Copie : M. MOREL rapporteur de la "formation-environnement" du CNIS.

Ademe



CENTRE D'ANGERS
2, square Lafayette
B.P. 406
49004 Angers cedex 01
Téléphone : 41 20 41 20
Télécopie : 41 87 23 50

Angers, le 3 Février 1995

Alain GELDRON

à

CRIS ILE DE FRANCE
Groupe Environnement
7, rue Stephenson

78 188 - MONTIGNY LE BRETONNEUX

A L'Attention de monsieur BIDOUCHE**Références :**

Les vôtres :

Les nôtres : SORM. 1995/AG/CBu

Concerne :

Dossier suivi par :

Alain GELDRON

Copie : DR Ademe Ile de France
CNIS - Mme Nicole Seligman
IFEN - M. MOREL

Monsieur,

Suite à votre vourrier que m'a transmis Madame SELIGMAN du CNIS, je suis en mesure de vous préciser que l'échelon départemental sera pris en compte dans les deux enquêtes.

Pour les ordures ménagères et leur installation de traitement, ceci se fera sans aucune difficulté, l'enquête étant exhaustive.

Pour les déchets industriels banals, l'enquête est retardée en 96 afin d'éviter des confusions et de trop fortes sollicitations des entreprises du fait d'enquêtes locales ou sectorielles en cours, comme c'est le cas en Ile de France.

Par ailleurs, le niveau départemental (sur la base de 12 000 enquêtés au niveau national) fera l'objet d'incertitude que nous nous appliquons à évaluer.

Pour plus d'information, vous voudrez bien contacter Monsieur Philippe THAUVIN sur l'enquête ITOM et Monsieur Patrice PILLET sur l'enquête D.B.E.

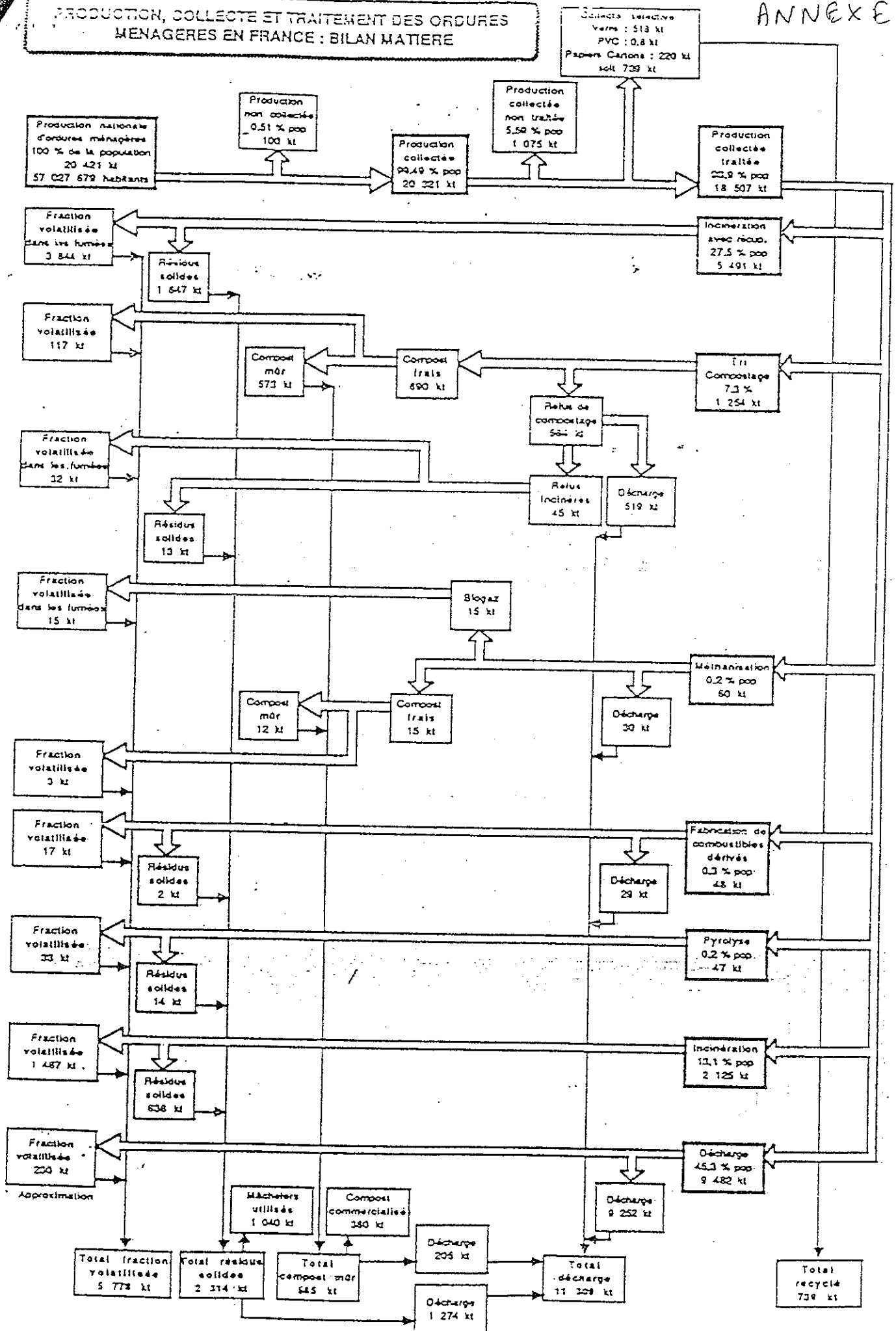
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain GELDRON
Chef du Service

Observatoires et Réseaux de Mesure

PRODUCTION, COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES EN FRANCE : BILAN MATIÈRE

ANNEXE 6



A remplir obligatoirement, qu'il y ait ou non présence de cheptel question 5

6.1 Installation pour la traite mécanique des vaches

Type d'installation { installation à l'étable ou mobile _____ = 1
salle de traite non automatisée _____ = 2
salle de traite automatisée _____ = 3
pas d'installation (ou pas de vache) _____ = 0 }

si type ≠ 0 : Nombre de vaches traitées simultanément _____

6.2 Utilisation de pacages collectifs ?

(y compris estive, alpage de montagne) : oui = 1, non = 0 _____

6.3 Apiculture

Nombre de ruches en production _____

6.4 Installations de stockage pour déjections animales

présence = 1 si présence, capacité en surface ou volume
absence = 0

fumier _____ m²

purin _____ m³

lisier _____ m³

Récupération séparée des autres effluents

- néant _____ = 0
- eaux des aires d'exercice _____ = 1
- eaux de lavage (sol, salle de traite) _____ = 2
- eaux des aires d'exercice et eaux de lavage _____ = 3

6.5 Superficies utilisées en 1992-1993 pour l'épandage des déjections des animaux de l'exploitation

Ensemble _____	Hectare	Are
dont • terres appartenant à l'exploitation _____		
• terres appartenant à d'autres exploitations _____		

Observations

rubriques nationales

RUBRIQUES REGIONALES

à l'initiative de la région Ile de France

BOUES

Superficie en hectare et are

ayant reçu des boues _____

Type de boue _____ 01

Convention _____ 02

Emballages vides et produits phytosanitaires périmes _____ 03

Emballages vides _____

produits phytosanitaires périmes _____

• emballages vides _____ 04

• produits périmes _____ 05

PRODUCTION ANIMALES

Canards (nombre)	11			
Dindes et dindons (nombre)	12			
Oies (nombre)	13			
Pintades (nombre)	14			
Poules de réforme et coqs (nombre)	15			
Poulets de chair (nombre)	16			
Oeufs de consommation (millier)	17			
Fromage de chèvre (kg)	18			
Miel (kg)	19			
Cire (kg)	20			

- Avez vous épandu au cours de la campagne des boues de station d'épuration ? oui - non Si oui : (Codes cumulables)
- sur combien d'hectares ? reporter sur ligne n° 01
- type de boue (codes cumulables)
liquide = 1 épaisse = 2
chauffée ou compostée paillée = 4 - report du cumul en 02

- Avez vous une convention pluriannuelle pour l'épandage de ces boues oui = 1 non = 0 report en 03

Destination des emballages vides et produits phytosanitaires périmes

- Que deviennent les emballages vides de produits phytosanitaires ? (codes cumulables)
Repris par un organisme = 1 ; Déposés dans une décharge = 2 ;
Détruits à la ferme = 4 ; Autre = 8 - report du cumul en 04
- Que deviennent les produits phytosanitaires périmes ? (codes cumulables)
Repris par un organisme = 1 ; Stockés à la ferme pendant plusieurs années = 2 ; Enterrés à la ferme = 4 ; Autre = 8 - report du cumul en 05

ANNEXE : 8
LISTE DES SIGLES UTILISES

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ARTHUIT	système de gestion des déclarations prévues par l'article huit de la loi du 15-7-1975
CEREN	Centre d'études et de recherches économique sur l'énergie
CNIS	Conseil national de l'information statistique
DBE	Déchets banals des entreprises
DIREN-IDF	Direction régionale de l'environnement
DRAF-IDF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRE-DERU	Direction régionale de l'équipement, division de l'eau et des réseaux urbains
DRIRE	Direction régionale de l'industrie et de la recherche
IAURIF	Institut aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France - direction environnement urbain et rural
IFEN	Institut français de l'environnement
ITOM	Inventaire des installations de traitement des ordures ménagères
OM	Ordures ménagères
ORDIF	Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France
PMI	Petites et moyennes entreprises industrielles
REFIOM	Refus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
SESI	
STIIC	Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement
SYCTOM	Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (traite les déchets de Paris et 82 communes)